

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 23 JUILLET 2018

OBJET / GAIA

**Travaux de
restauration de
l'église St Laurent :
avenants**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
16 juillet 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 26

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Maryannick Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Vincent Goytino à M. Patrice Dor, Mme Christiane Hargain-Despéries à Mme Corinne Othateguy, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Laurent, sous maîtrise d'œuvre de Madame Catherine MATVEIEFF, le Conseil municipal, par délibération en date du 27 novembre 2017, a validé le programme suivant trois phases :

- Phase 1 : restauration de la tour et de son clocher (tranche ferme).
- Phase 2 : Restauration extérieure de la nef et du chevet (tranche conditionnelle 1).
- Phase 3 : Restauration intérieure de la nef (tranche conditionnelle 2).

La 1^{ère} phase -- Tranche ferme a commencé le 18 décembre 2017. Au cours des dernières réunions de chantier de cette phase, en présence de la DRAC Nouvelle Aquitaine, des désordres ont été découverts sur la structure de la tour clocher, à savoir :

- pièces porteuses des planchers menant au clocher étaient dégradées au niveau des appuis (encastrement dans les murs en pierre),
- charpente simplement posée sur les murs en pierre.

Il a été convenu avec la DRAC de solliciter auprès des entreprises des opérations complémentaires et ce, dans le but de rendre la restauration de l'église pérenne comme suit :

- Lot 1 : Maçonnerie /Echafaudage : S.A.R.L. – ARREBAT : travaux d'ancrage en rayure du clocher par le refouillement manuel de la maçonnerie pour calage des fers,

- Lot 2 : Charpente/Couverture/Zinguerie/Menuiserie : S.A.R.L. – PANPI DUHALDE : Reprise des poutres porteuses de plancher par la réfection des appuis défectueux, ajout d'appuis métalliques et organes de maintien.

Le Maître d'œuvre propose de prendre en compte ces prestations complémentaires selon les avenants suivants :

➤ **Pour le lot n ° 1 : Maçonnerie /Echafaudage S.A.R.L. - ARREBAT**

Le marché initial a été signé pour un montant total de 217 475,13 € HT

dont coût pour la phase 1 de avenant suivant le devis établi par ARREBAT le 12/04/2018	86 227,86 € HT <u>4 393,80 € HT</u>
--	--

Ce qui porte le montant total du lot 1, pour la 1^{ère} tranche après avenant, à la somme de **90 621,66 € HT**
soit un coût total pour le lot 1 de 221 868,93 € HT pour les 3 phases du marché.

➤ **Pour le lot n ° 2 : S.A.R.L. – PANPI DUHALDE**

Le marché initial a été signé pour un montant total de 150 228,84 € HT

dont coût pour la phase 1 de avenant suivant le devis établi par DUHALDE le 13/04/2018	56 929,60 € HT <u>9 601,65 € HT</u>
--	--

Ce qui porte le montant total du lot 2, pour la 1^{ère} tranche, après avenant, à la somme de **66 531,25 € HT**
soit un coût total pour le lot n° 2 de : 159 830,49 € HT pour les 3 phases du marché.

Ces travaux complémentaires seront engagés en septembre 2018 dans la Phase 2 - Tranche Conditionnelle 1 des travaux et seront financés par la DRAC Nouvelle Aquitaine (40%), et la Région (15%).

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer les avenants correspondants avec chacune des sociétés titulaires pour chacun des lots susmentionnés.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/07/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/07/2018